



MISSION

La Corporation de développement communautaire des Maskoutains regroupe des organismes et organisations œuvrant sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Elle a comme mission de favoriser, de renforcer et de soutenir le développement communautaire sur le territoire de la MRC des Maskoutains en assurant la participation active des mouvements populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

VALEURS

Les valeurs de la CDC des Maskoutains se résument par l'expression de la justice sociale. Elles prônent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne, l'équité, la responsabilisation et la solidarité. Ce sont ces valeurs qui accompagnent son travail auprès de ses membres, de ses partenaires et de la population maskoutaine.

LES PRINCIPES

Confidentialité

À l'exception des demandes portant atteintes à toutes politiques de la CDC des Maskoutains, toutes les demandes de soutien et d'accompagnement personnalisées sont traitées exclusivement et de manière confidentielle par la permanence.

Respect

Toutes les interventions auprès de l'organisme sont faites de manière respectueuse par l'équipe de travail. Elles respectent la mission, les valeurs, les règlements généraux et le modèle de gouvernance de l'organisme soutenu et accompagné. En aucun cas la CDC des Maskoutains s'ingère directement dans les décisions et les orientations prises par l'organisme.

Neutralité

La CDC des Maskoutains fera preuve d'objectivité dans la recherche de solutions, dans ses suggestions et dans la transmission d'informations aux organismes impliqués, soutenus et accompagnés.



CRITÈRES D'ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'être accompagné par la CDC des Maskoutains, l'organisme doit:

Être un organisme communautaire membre de la CDC des Maskoutains ou être un organisme d'action communautaire autonome en démarrage
qui ne dédouble pas la mission et les services d'un organisme membre de
la CDC des Maskoutains.
Faire une demande officielle de soutien et d'accompagnement auprès de
la direction générale de la CDC des Maskoutains. Cette demande doit être
directement faite par la direction générale ou la coordination ou un
administrateur de l'organisme, mandaté par celui-ci.
Préciser son besoin et ses attentes au moment de la demande afin de
définir son accompagnement personnalisé.
Être responsable de réaliser ses propres démarches liées aux enjeux
ciblés.
Accepter les échéanciers proposés par la CDC des Maskoutains ainsi que
les disponibilités de son équipe de travail.
Respecter la réalité organisationnelle et les limites de la CDC des
Maskoutains.

PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION

- ✓ L'animation;
- ✓ Les communications;
- ✓ La gouvernance;
- ✓ Les ressources humaines;
- ✓ La gestion financière et administrative;
- ✓ La mobilisation et développement de la communauté;
- ✓ La structure organisationnelle;
- ✓ La représentation;
- ✓ La vie associative et démocratique.

LES LIMITES DANS LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT

Étant donné les ressources limitées et dans un souci d'équité envers l'ensemble de ses membres, la CDC des Maskoutains ne peut offrir aux travailleurs et travailleuses des organismes ainsi qu'aux conseils d'administration un support individuel sur une base régulière.

De plus, La CDC des Maskoutains ne peut faire la microgestion d'un organisme, incluant la gestion administrative d'un organisme en difficulté ou en crise, et l'administration des fiducies ou des enveloppes financières reliées à des projets concertés.



EXEMPLE OFFERTS AUPRÈS DES ORGANISMES MEMBRES

Cette liste n'est pas exhaustive, mais vise à démontrer de façon concrète les diverses formes de soutien et d'accompagnement effectuées auprès des membres. N'hésitez pas à communiquer avec votre CDC afin de soumettre le besoin de votre organisme.

Exemples:

- Rencontres d'intégration et de présentation de la CDC aux nouvelles directions ou coordinations;
- Animation de réunion ou d'assemblée générale;
- Développement de projets concertés;
- Mise en place de comité;
- Accompagnement personnalisé des directions ou coordinations dans la révision des conditions de travail et salariales;
- Formation sur les rôles et responsabilités des conseils d'administration;
- Révision et modification des règlements généraux;
- > Formation sur l'action communautaire autonome;
- Révision de demandes de financement et de reddition de compte auprès de bailleurs de fonds;
- Mobilisation des membres et du conseil d'administration;
- > Positionnement et réflexion stratégique;
- Référence personnalisée vers des ressources et des outils spécialisés;
- Accompagnement lors de représentation auprès d'une instance.